

Compte-rendu du Groupe de Travail (GT) du CHSCT en audioconférence sur le thème « Cahier des charges du télétravail » 30 Novembre 2020

Voici quelques informations comparatives entre directions locales sur les télétravailleurs :

Télétravail	INSEE	Douane	DRFiP
Nombre et % d'agents	Près de 96 % *	75 agents *	247 (soit env. 18 %) *
Nombre de jours	5 jours/semaine	3 jours/semaine	?
Suivi des agents	Enquête hebdomadaire auprès des agents	Numéro vert pour les enquêtes, système de veille pour les agents fragiles en cours de déploiement	Pas d'espace télétravail dans Ulysse67 (quelques informations disséminées dans la partie « les agents – conditions de vie au travail » par exemple)
Matériel fourni	PC + écran supplémentaire de 22 pouces + clavier + souris + tapis de souris.	PC + écran supplémentaire + clavier + souris	PC portable (pas toujours performant)
Formations	Pour télétravailleurs et pour l'encadrement	?	RAS
Registre Hygiène et sécurité (RSST)	Pas de risque inscrit pour le télétravail	?	?
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels	?	Les risques potentiels seront intégrés au DUERP	Les risques potentiels seront intégrés au DUERP
Spécificité	Télétravail déjà étendu avant la crise Covid	Télétravail possible depuis l'Allemagne	/

* INSEE : télétravail obligatoire pour la plupart des 91 agents depuis octobre dernier du fait de la crise Covid

Douane : télétravail principalement dans la branche administrative

DRFiP : ne comprend pas les 73 agents nomades, attente de 251 nouveaux PC portables

Pour la DRFiP67, peu de réponses ont été apportées :

La CGT a demandé un matériel adapté au télétravail (pas de vieux PC inadaptés, un écran supplémentaire + une souris + un fauteuil ergonomique quand nécessaire, notamment pour les agents fragiles) ainsi que le remboursement des frais supplémentaires engendré par le télétravail à domicile (chauffage, électricité, téléphone et internet, ...).

Ont également été évoqués :

- l'organisation de la mission d'accueil du public (présentiel et téléphone) qui pouvait être fragilisée par le télétravail avec une surcharge de travail des agents en présentiel,
- des formations télétravail pour l'encadrement et les agents,
- le risque d'isolement social et la question du maintien du collectif de travail.

En raisons des nombreuses questions restées sans réponses, le thème Télétravail sera mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT du 08/12/2020.

Votre représentant CGT :
Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

cgt.drrip67@dgfip.finances.gouv.fr